

Une aumônerie pour les jeunes

un appel aux dons pour sa reconstruction



Aumônerie des Collèges et Lycées de Saint-Raphaël
Diocèse de Fréjus-Toulon
www.duc-in-altum.com



Historique

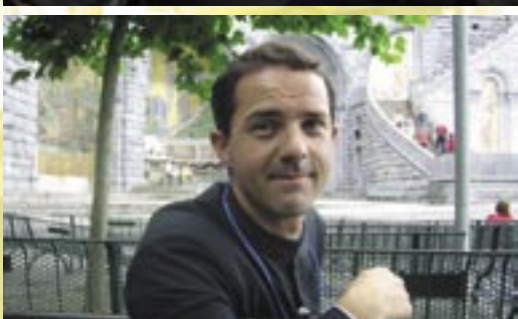
Depuis plusieurs générations, **les paroisses de Saint-Raphaël** ont investi une villa avenue du Commandant Charcot. Elle sert d'abord de patronage pour **l'enseignement catéchétique** des enfants ainsi que des animations. Face au développement du lycée de Saint-Raphaël, cette maison devient l'aumônerie paroissiale où les lycéens, en traversant la rue, peuvent se retrouver entre amis, avec un prêtre, pour des temps de convivialité, de prière et réflexion. Les collégiens y sont aussi invités.

En 1988, l'aumônerie paroissiale est érigée en **Association loi 1901**. Elle a pour objet de procéder à toute action, démarche ou intervention susceptibles d'assurer ou de favoriser **l'éveil, l'éducation ou l'approfondissement de la foi** chez les jeunes de tous les établissements de l'enseignement secondaire (premier et second cycles): lycées et collèges de Saint-Raphaël. Elle encourage l'organisation de rencontres et de loisirs pour les élèves de ces établissements, par tous moyens appropriés, y compris la création et la gestion de foyers de camps et colonies de vacances, sorties, soirées-débats, etc. Enfin, elle souhaite **resserrer les liens**, entre les familles intéressées et l'aumônier, ses adjoints, les animateurs chargés de l'animation culturelle et culturelle.

Les années passant, des travaux de rénovation sont nécessaires pour accueillir les jeunes dans de bonnes conditions de confort et de sécurité. Malheureusement, les moyens financiers ne sont pas à la hauteur des projets proposés.

Le 11 mai 2008, un **incendie criminel** détruit l'aumônerie. Le bâtiment n'est plus utilisable, l'auteur des faits est insolvable. Il faut trouver un moyen pour reconstruire. Au même moment, la paroisse vend un bâtiment hébergeant jusque-là l'école primaire Stanislas. Une première source de financement permet le lancement d'une reconstruction.

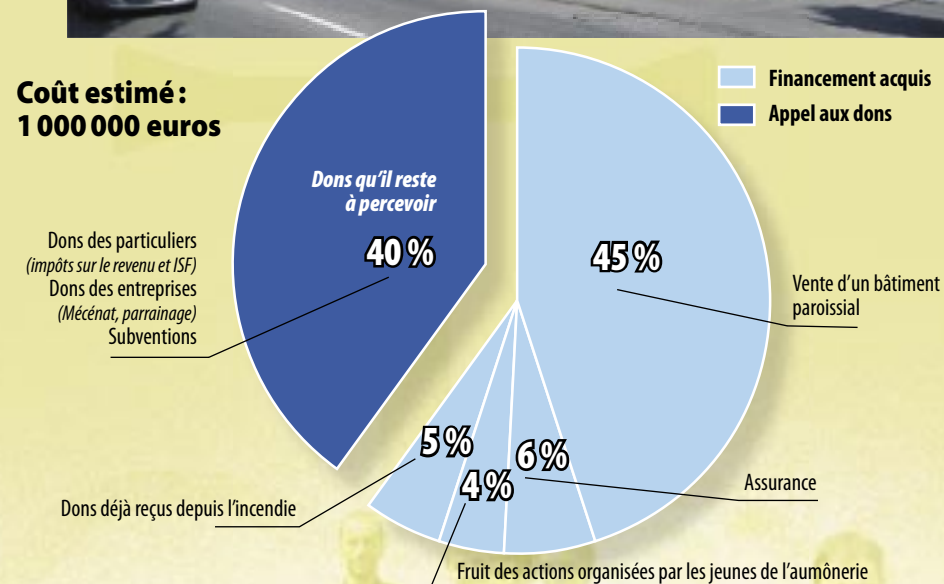
En 2009, les architectes Christophe Raynal et Pierre Caranoni proposent un projet. **Le permis de construire est accepté** en décembre par la mairie de Saint-Raphaël.



Financement du projet



Coût estimé : 1 000 000 euros



Vos dons sont nécessaires

Vos dons sont utiles dans un premier temps à la reconstruction d'un bâtiment d'une grande visibilité et s'inscrivant dans le temps. Mais également à la construction morale et spirituelle de la jeunesse de Saint-Raphaël sur plusieurs générations. Ils contribuent à la formation des futurs professionnels locaux, à l'accueil des jeunes dans un bâtiment aux normes de sécurité, à la consolidation du patrimoine religieux de Saint-Raphaël et à faire de l'aumônerie un lieu d'accueil pour tous les jeunes en recherche de valeurs et d'aide pour construire leur vie personnelle. Un lieu d'animations et d'activités conviviales, d'éveil et d'apprentissage à la vie sociale; un lieu d'éducation aux valeurs humaines et spirituelles; un lieu de réflexion face aux questions de société; un lieu de formation à la culture religieuse; un lieu où les jeunes peuvent se retrouver pour leur travail scolaire; un lieu de prière.

Vos dons financent exclusivement la reconstruction du bâtiment. Le projet est dirigé par les prêtres de la paroisse, aidés d'une équipe de pilotage dont les membres sont intégralement bénévoles. Il n'y a pas d'intermédiaire rémunéré. Il n'y a pas de frais de gestion. L'aumônerie est une association à but non lucratif.



Jusqu'à 75 % de défiscalisation*

DÉFISCALISATION POUR LES PARTICULIERS

- **Impôt sur le revenu** 66 % de votre don est déductible dans la limite de 20 % du revenu imposable. *Faire votre chèque à l'ordre de « ADFT Aumônerie de Saint-Raphaël ».*
- **Défiscalisation ISF (Loi TEPA)** 75 % de votre don est déductible de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), dans la limite de 50 000 euros. La Fondation nationale du clergé (FNPSSCF) nous fait bénéficier, en sa qualité de fondation reconnue d'utilité publique, de ce dispositif fiscal avantageux. Cette fondation d'aide aux prêtres permet le redéploiement des ressources à la mission pastorale et à l'évangélisation. *Faire votre chèque à l'ordre de « FNPSSCF ».*

DÉFISCALISATION POUR LES ENTREPRISES

- 60 % de votre don est déductible dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires. *Faire votre chèque à l'ordre de « ADFT Aumônerie de Saint-Raphaël ».*

**suivant législation fiscale 2010*



*Chers donateurs, chers amis,
 Au nom de toutes les paroisses de Saint-Raphaël, de tous les jeunes de l'aumônerie et de toute l'équipe sacerdotale, je vous remercie pour votre bonne action, manifestant l'intérêt que vous portez pour l'éducation des jeunes, leur construction humaine et spirituelle.*

Don Bruno, curé

Renseignements :

Don Bruno ATTUYT, curé des paroisses de Saint-Raphaël, Tel : 04 94 19 81 29 – bruno.attuyt@laposte.net
 Don Hugues MATHIEU, aumônier des Collèges et Lycées, Tel : 06 88 68 16 85 – don.hugues@free.fr

Coupon-Réponse à remplir et à retourner avec votre règlement à l'adresse suivante :
Aumônerie de Saint-Raphaël, presbytère Notre-Dame-de-la-Victoire, 19 rue Jean-Aicard, 83 700 Saint-Raphaël



Coupon-réponse

Je soutiens le projet de reconstruction de l'aumônerie des collèges et lycées de Saint-Raphaël

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Adresse électronique :

Je fais un don de

euros

Cocher la case correspondante

- Je désire un reçu fiscal pour mes impôts sur le revenu - *Ordre du chèque « ADFT Aumônerie de Saint-Raphaël »*
- Je désire un reçu fiscal pour l'ISF - *Ordre du chèque « FNPSSCF »*

